



[conseil municipal #37]

Mercredi 31 mai 2006

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BLEUZE, DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, ESPILONDO, Mmes BORDA, MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. MORTALENA qui a donné procuration à M. VEUNAC (*présent à compter de la question n° 2*)

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire

Mme LAMOTHE qui a donné procuration à M. ITHURBIDE

Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD

M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE

Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à Mme de MENDITTE

M. DAUBAGNA qui a donné procuration à M. ESPILONDO

M. MONDORGE qui a donné procuration à M. LAGARESTE

ABSENTS :

Mme JARRAUD-MORDRELLE

M. BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

1 – STADE DE GIROUETTE (Terrain synthétique – Travaux et financement)

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés et conventions nécessaires à la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique sur la plaine des sports de Girouette. L'Etat est susceptible d'aider à hauteur de 20 % cette opération estimée à 630 000 € T.T.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – RUE DE LA TOUR DE LANNES – AMENAGEMENT PARTIEL

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Approbation du dossier d'impact hydraulique de l'aménagement de voirie dans le secteur de Cantau. Monsieur le Préfet est sollicité pour la procédure et l'enquête publique correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – ALLEE DE LA CORDERIE ET AVENUE DE L'ADOUR/BASE NAVALE – AMENAGEMENT DU CARREFOUR

(Rapporteur : M. OLIVE)

Le projet de restructuration complète du carrefour Allée de la Corderie- Avenue de l'Adour, estimé à 130 000 € T.T.C., est approuvé. Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés, contrats et conventions techniques correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – SITUATION DE LA VOIRIE COMMUNALE AU 31.12.2005

(Rapporteur : M. SUZANNE)

En 2005, de nouvelles voies sont entrées dans le patrimoine communal, après procédure réglementaire et enquête publique, soit un ensemble de 4,115 km.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – RESTRUCTURATION ET PIETONISATION DU FRONT DE MER DE LA CHAMBRE D'AMOUR

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Les études d'avant projet sont approuvées et Monsieur le Maire autorisé à lancer les différents appels d'offres et à signer les marchés correspondants.

VOTE :

. POUR - 30

. ABSTENTION - 7 :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mme BORDA – M. MONDORGE – Mme MAURY

ADOpte

6 – FOURNITURE DE SIGNALISATION ROUTIERE ET DE MOBILIER URBAIN – MARCHE A BONS DE COMMANDE

(Rapporteur : M. PONCINI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commande (d'une durée d'un an reconductible 3 fois) avec la société qui sera retenue pour la fourniture de signalisation routière et de mobilier urbain.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – AEROPORT B.A.B. – PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Un avis favorable est donné au Plan d'Exposition au Bruit révisé de l'aéroport, celui-ci n'affectant pas l'évolution de l'urbanisation vu son incidence faible sur les zones d'habitat et vu l'avis de la commission consultative de l'Environnement.

VOTE :

. POUR - 36

. ABSTENTION - 1 : M. LAMOURE

ADOpte

8 – EQUIPEMENT CULTUREL – APPROBATION DE L'A.P.D. – LANCEMENT DES MARCHES – DEPOT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Les études d'avant projet détaillé (A.P.D.) menées par le cabinet RICCIOTTI sont approuvées et Monsieur le Maire est autorisé à lancer les différents appels d'offres et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au déroulement de l'opération.

VOTE :

. POUR - 29

. CONTRE - 7 :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mme BORDA – M. MONDORGE – Mme MAURY

. ABSTENTION – 1 :

M. LAMOURE

ADOPTE

9 – AVENUE DE BAYONNE – CESSION ET ECHANGE DE TERRAIN

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Il est décidé l'acquisition à titre onéreux de 209 m² d'une parcelle de l'Etat longeant la RN 10 et d'autoriser un échange sans soulte de 191 m² de cette parcelle avec la parcelle voisine pour un meilleur aménagement des terrains liés au projet d'équipement culturel.

VOTE :

. POUR - 29

. CONTRE - 7 :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mme BORDA – M. MONDORGE – Mme MAURY

. ABSTENTION – 1 :

M. LAMOURE

ADOPTE

10 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – AVIS SUR LE COMPTE FINANCIER 2005 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

. Dépenses nettes de fonctionnement.....	1 046 816,18 €
. Recettes nettes de fonctionnement.....	1 094 668,90 €
. Résultat net de l'exercice 2005.....	47 852,72 €
. Résultat global de clôture de l'exercice 2004.....	89 595,54 €
. Résultat global de fonctionnement de l'exercice 2005.....	137 448,26 €
. Dépenses nettes d'investissement.....	40 345,25 €
. Recettes nettes d'investissement.....	35 501,30 €
. Résultat net de l'exercice 2005.....	- 4 843,95 €

. Résultat global d'investissement 2004	20 833,66 €
. Résultat global d'investissement 2005	15 989,71 €
. Résultat global total	+ 153 437,97 €

ADOpte A L'UNANIMITE

12 – COMITE DES FETES D'ANGLET – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Une subvention complémentaire de 2 774,30 € est octroyée à la Société Organisatrice des Fêtes Patronales en raison de prestations d'animation assurées lors des fêtes patronales d'Anglet en 2006.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 – ASSOCIATION HANDISPORT PAYS-BASQUE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Une subvention exceptionnelle de 1 500 € est attribuée à l'Association Handisport Pays- Basque pour l'achat d'un véhicule assurant les déplacements aux championnats de France Handisport.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 – S.I.V.U. TXAKURRAK – ADHESION D'UNE COMMUNE

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Un avis favorable est donné à l'adhésion de la Commune d'ITXASSOU au SIVI TXAKURRAK.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Un certain nombre de titres de recettes émis durant les exercices 2003, 2004 et 2005 n'ont pu être recouverts, malgré la diligence exercée par le Comptable municipal. Il a donc été décidé de les traduire en produits irrécouvrables. La provision des dépenses est inscrite au budget 2006.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – ENVIRONNEMENT – PREVENTION ET PROTECTION DE LA FORET DU PIGNADA

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Dans le cadre de la poursuite en 2006 de l'action de prévention et de protection de la Forêt du Pignada par deux cavaliers verts , Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, propriétaire d'une partie de la forêt.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DISTRIBUTEUR DE BILLETS

(Rapporteur : M. DUFAU)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Crédit Agricole une convention d'occupation précaire de 3 ans pour la mise à disposition d'un local à usage de distributeur de billets dans le bâtiment à construire Place des Docteurs Gentilhes.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 – FIXATION DU TARIF REPAS ADULTES DANS LE CADRE DES STAGES CULTURELS – ECURIES BAROJA

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

A l'occasion des animations et stages culturels aux Ecuries de Baroja, le prix du repas adulte est fixé à 6 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 – RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX POUR NECESSITE DE SERVICE

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Les titulaires des emplois de concierge de la Ville sont logés gratuitement en raison de la nécessité absolue de service. Monsieur le Maire est invité à prendre les arrêtés de concession de logement avec chaque agent concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 1^{er} juin 2006.

Le Maire,